

CAHIER DES DOLÉANCES

D'UN

VILLAGE DU LYONNAIS

PAROISSE SAINTE-SUZANNE DE FENOYL

Nous recevons de notre bienveillant collaborateur M. Hubert Jacquet un document curieux, que nous sommes charmé de communiquer à nos lecteurs.

A. V.

Les soussignés membres de la municipalité, sendics, adjoints et habitans de la paroisse de Sainte-Suzanne de Fenoyl en Lyonnais, remontent très respectueusement à Sa Majesté, qu'après avoir fait des vœux bien sincères, pour les besoins de l'Etat, la réforme des abus et le bien général du royaume, il seroit à propos :

1° D'abolir tous privilège et exemptions dans la distribution des charges de l'Etat, lesquelles privilèges et exemptions foulent les pauvres cultivateurs, qui seuls, pour ainsi dire, supportent toutes les charges, et pour parvenir à mettre une parfaite égalité dans la contribution des charges que doit supporter tout fidèle sujet, et tout bon patriote, lesdits habitans désireroient qu'il plût à Sa Majesté d'établir une dixme royale, impot qui fermeroit la porte à toutes vocations, crainte, abus, injustice et deffaut de liberté dans la repartition de tout autre impôt.